



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2021

L'an deux mille vingt le dix-sept décembre à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars et des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Magali ARNAL

M. Manuel CABANERO

M. Hervé CLÉMENT

Mme Nathalie FORGEROU

Mme Karine GAILLARD

Mme Pascaline GITZHOFER

M. Alain FONTAINE

M. Robert HAMON

Mme Virginie VERAN

Absents : M. Olivier GUEDON ayant donné procuration à Mme Nathalie FORGEROU, Mme Edith MARSCHAL.

Ordre du jour :

Lecture et approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2020.

- Délibération : Demande de subvention : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les logements communaux et la mairie
- Délibération : Demande de subvention à la Région Occitanie pour les logements communaux et la mairie
- Délibération : Demande de subvention à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien (fonds de concours) pour les logements communaux et la mairie.
- Délibération : Adhésion à l'association ces communes forestières d'Occitanie
- Délibération : Amende de Police 2021

Madame le maire ouvre la séance et procède à la lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 17 décembre 2020.

Ce Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention dotation de soutien a l'investissement local.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux prévus pour l'année 2021 sur les bâtiments communaux (logements communaux, Mairie) dont le coût prévisionnel s'élève à 63 982,25 HT soit 76 778,70 TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Lieux	Montant total HT	Collectivités sollicitées	Montants subventions sollicitées
Logement communal place de l'église	38 126 € HT	ETAT – DSIL	30 000 €
Les 2 logements HLM	15 230 € HT	Région Occitanie	19 000 €
Mairie/ couloir et salle du Conseil	10 626,25 € HT	Fonds de Concours Agglo du Gard Rhodanien (2019, 2020,2021)	(2019) 3 300 € (2020) 3 300 € (2021) 3 300 €
		Autofinancement	17 878,40 €
TOTAL HT	63 982,25 € HT		
TVA à 20 %	12 796,45 €		
TOTAL TTC	76 778,70 TTC	TOTAL TTC	76 778,70 TTC

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
3ème et 4ème trimestre 2021

Madame le Maire précise que le dossier de demande sera déposé par voie dématérialisée sur le site prévu à cet effet (démarche simplifiée \DSIL) avec toutes les pièces demandées.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité

- D'arrêter le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution de ce dossier

Demande de subvention au conseil Régional Occitanie :

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux prévus pour l'année 2021 sur les bâtiments communaux (logements communaux, Mairie) dont le coût prévisionnel s'élève à 63982,25 HT soit 76 778,70 TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics de la Région Occitanie.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Lieux	Montant total HT	Collectivités sollicitées	Montants subventions sollicitées
Logement communal place de l'église	38 126 € HT	ETAT – DSIL	30 000 €
Les 2 logements HLM	15 230 € HT	Région Occitanie	19 000 €
Mairie/ couloir et salle du Conseil	10 626,25 € HT	Fonds de Concours Agglo du Gard Rhodanien (2019, 2020,2021)	(2019) 3 300 € (2020) 3 300 € (2021) 3 300 €
		Autofinancement	17 878,40 €
TOTAL HT	63 982,25 € HT		
TVA à 20 %	12 796,45 €		
TOTAL TTC	76 778,70 TTC	TOTAL TTC	76 778,70 TTC

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2021

Madame le Maire précise que le dossier de demande sera envoyé par voie postale à la région Occitanie avec toutes les pièces demandées.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité

- D'arrêter le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre Rénovation énergétique des bâtiments publics de la Région Occitanie
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents nécessaire pour la constitution de ce dossier

Demande de subvention fonds de concours 2019.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux prévus pour l'année 2021 sur les bâtiments communaux (logements communaux, Mairie) dont le coût prévisionnel s'élève à 63 982,25 HT soit 76 778,70 TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre au titre des Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Lieux	Montant total HT	Collectivités sollicitées	Montants subventions sollicitées
Logement communal place de l'église	38 126 € HT	ETAT – DSIL	30 000 €
Les 2 logements HLM	15 230 € HT	Région Occitanie	19 000 €
Mairie/ couloir et salle du Conseil	10 626,25 € HT	Fonds de Concours Agglo du Gard Rhodanien (2019, 2020,2021)	(2019) 3 300 € (2020) 3 300 € (2021) 3 300 €
		Autofinancement	17 878,40 €
TOTAL HT	63 982,25 € HT		
TVA à 20 %	12 796,45 €		
TOTAL TTC	76 778,70 TTC	TOTAL TTC	76 778,70 TTC

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2021

Madame le Maire précise que le dossier de demande sera envoyé par voie postale à la région Occitanie avec toutes les pièces demandées.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal
DECIDE
A l'unanimité

- D'arrêter le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre des fonds de concours 2019 de la communauté d'agglomération de Gard Rhodanien
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents nécessaire pour la constitution de ce dossier

Demande de subvention fonds de concours 2020.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux prévus pour l'année 2021 sur les bâtiments communaux (logements communaux, Mairie) dont le coût prévisionnel s'élève à 63 982,25 HT soit 76 778,70 TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre au titre des Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Lieux	Montant total HT	Collectivités sollicitées	Montants subventions sollicitées
Logement communal place de l'église	38 126 € HT	ETAT – DSIL	30 000 €
Les 2 logements HLM	15 230 € HT	Région Occitanie	19 000 €
Mairie/ couloir et salle du Conseil	10 626,25 € HT	Fonds de Concours Agglo du Gard Rhodanien (2019, 2020,2021)	(2019) 3 300 € (2020) 3 300 € (2021) 3 300 €
		Autofinancement	17 878,40 €
TOTAL HT	63 982,25 € HT		
TVA à 20 %	12 796,45 €		
TOTAL TTC	76 778,70 TTC	TOTAL TTC	76 778,70 TTC

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2021

Madame le Maire précise que le dossier de demande sera envoyé par voie postale à la région Occitanie avec toutes les pièces demandées.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité

- D'arrêter le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre des fonds de concours 2020 de la communauté d'agglomération de Gard Rhodanien
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents nécessaire pour la constitution de ce dossier

Demande de subvention fonds de concours 2021.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux prévus pour l'année 2021 sur les bâtiments communaux (logements communaux, Mairie) dont le coût prévisionnel s'élève à 63 982,25 HT soit 76 778,70 TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre au titre des Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Lieux	Montant total HT	Collectivités sollicitées	Montants subventions sollicitées
Logement communal place de l'église	38 126 € HT	ETAT – DSIL	30 000 €
Les 2 logements HLM	15 230 € HT	Région Occitanie	19 000 €
Mairie/ couloir et salle du Conseil	10 626,25 € HT	Fonds de Concours Agglo du Gard Rhodanien (2019, 2020,2021)	(2019) 3 300 € (2020) 3 300 € (2021) 3 300 €
		Autofinancement	17 878,40 €
TOTAL HT	63 982,25 € HT		
TVA à 20 %	12 796,45 €		
TOTAL TTC	76 778,70 TTC	TOTAL TTC	76 778,70 TTC

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2021

Madame le Maire précise que le dossier de demande sera envoyé par voie postale à la région Occitanie avec toutes les pièces demandées.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité

- D'arrêter le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre des fonds de concours 2021 de la communauté d'agglomération de Gard Rhodanien
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents nécessaire pour la constitution de ce dossier

Adhésion a l'association des communes Forestières d'Occitanie

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Les Communes et Collectivités forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes et Collectivités forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Communes et Collectivités forestières, ainsi que les statuts,

Madame le Maire, soumet au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune de Saint-Christol-de-Rodières à cette structure.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé Madame le Maire, et après en avoir délibéré, vote comme suit :

Pour : 9, Abstention : 1, Contre : 0

Reconnait l'intérêt que la commune de Saint-Christol-de-Rodières adhère à l'Association départementale des Communes et Collectivités forestières du Gard.

Par cette délibération, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire d'engager les démarches nécessaires.

Amende de Police 2021

Madame le Maire reprend le courrier reçu en mairie du Conseil Départemental du Gard concernant la possibilité de solliciter une subvention dans le cadre des « Amendes de Polices 2021 » conformément aux articles R2334 -10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les sommes allouées en application de ces articles sont à utiliser pour le financement des opérations sur routes départementales ou voies communales répondant aux exigences de la sécurité routière.

Notre commune n'ayant pas été subventionnée au titre des amendes de police pour l'année 2020, le Conseil Départemental nous informe que nous pouvons soumettre un dossier de demande de subvention pour cette année 2021.

Après débat au sein du Conseil, les élus ont décidé de contacter le service du département compétent en la matière afin d'avoir de plus amples renseignements sur ce qui est possible de solliciter dans le cadre de cette subvention.

Madame le Maire contactera le service.

Questions diverses

Demande de Madame MULLER Mireille.

Madame Muller a sollicité par écrit le Conseil Municipal. En effet, suite aux travaux effectués chez elle, à savoir transformer une porte en fenêtre sur la façade donnant sur la place de l'église, elle demande l'autorisation d'élargir l'espace vert devant chez elle, donc enlever environ 1,50 m² de goudron.

A l'unanimité des membres présents, le conseil valide la demande de Mme Mireille MULLER. Un courrier lui sera adressé.

Demande du SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard).

La Mairie a reçu un courrier du syndicat pour nous informer que ce dernier développe ses activités auprès des communes et EPCI. Ces nouvelles activités portent sur la rénovation des bâtiments publics. Pour se faire, le SMEG va mobiliser des financements spécifiques auprès de la FNCCR en 2021 pour la réalisation de diagnostics énergétiques.

Aussi, afin d'évaluer les besoins du territoire du SMEG, le syndicat souhaite engager un recensement du patrimoine bâti des collectivités adhérentes.

Après discussion, il a été décidé que Mme Bénédicte BAGNOLS, notre secrétaire de Mairie, remplisse le document du SMEG.

Demande de subventions auprès de la mairie.

Nous avons reçu en mairie deux demandes de subventions. L'une du Resto du Cœur et l'autre de l'association des Conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Nîmes.

Soumis à discussion, il est rappelé que la commune, vu son budget, ne peut pas donner à toutes les associations nationales et / ou départementales mais qu'il est judicieux d'en choisir une par an en dehors de l'association des parents d'élèves de St Julien de Peyrolas et le comité des fêtes de Saint Christol de Rodières.

Aussi, même si à priori, la majorité donnerait plutôt au Resto du Cœur, il a été décidé d'attendre un peu avant de prendre une décision définitive si d'autres associations sollicitent la commune.

Demande de l'association caritative « Le secours catholique » à faire une permanence sur la commune

La mairie a reçu un courrier du « Secours Catholique » qui nous demande l'autorisation de tenir une permanence sur notre commune. Basée à Pont Saint Esprit, cette association s'est aperçue qu'en dehors des spiripontains, peu d'habitants des communes du canton viennent à leur permanence. Aussi, cette association envisage de tenir des permanences dans les villages afin de pouvoir toucher un public plus large si besoins.

Il a été décidé à la majorité, d'autoriser cette association à venir faire une permanence sur la commune.

Les zones de tris collectifs sur la commune.

Madame le Maire fait part aux conseillers que les trois zones de tris collectifs à savoir Hullias, le Village et Toulair font l'objet de dépôts sauvages d'objets devant aller en déchetterie.

Madame le Maire soumet à l'assemblée l'idée de mettre en place des caméras à des fins de surveillance et de voir qui dépose autant d'objets sur ces lieux.

Si les caméras ne sont pas signalées, nous ne pouvons pas nous servir des images. Par contre si nous mettons une signalisation comme quoi ces trois zones sont sous vidéosurveillance, oui. Charge au Maire de procéder à la verbalisation des contrevenants.

Pour l'instant, aucune décision ferme et définitive n'a été prise. Voir le prix des caméras et la réglementation à ce sujet.

Déchets verts sur la commune et compost collectif.

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a sur le territoire de la commune de plus en plus de dépôts sauvages de déchets verts.

Il semble important maintenant de se poser la question si la commune met en place un endroit où les administrés pourraient déposer leurs déchets verts.

En même temps, il serait bien de pousser la réflexion sur la mise en place d'un compost collectif sur la commune.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle doit assister à une visioconférence sur un projet de l'agglo sur le broyage des déchets verts.

Aucune décision n'a été prise. Il faut trouver un lieu et surtout trouver une organisation avant de mettre en place ce type de projet. A suivre.

Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le neuf février 2021 à 22 heures 30 minutes.

Mme ARNAL Magali

M.CABANERO Manuel

M. CLÉMENT Hervé

Mme FORGEROU Nathalie

Mme GAILLARD Karine

Mme Virginie VERAN

Alain FONTAINE

M. Robert HAMON

M. Olivier GUEDON

(Procuration à Mme Nathalie FORGEROU)

Mme GITZHOFER Pascaline